



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-398

Ottawa, le 12 août 2005

The Winnipeg Campus/Community Radio Society Inc.
Winnipeg (Manitoba)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio de campus axé sur la communauté CKUW-FM Winnipeg, du 1^{er} septembre 2005 au 28 février 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>